

*Le Maire,*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-30,*

*Vu le Code de l'Education notamment ses articles 211-1 et suivants,*

*Considérant que par courrier en date du 18 février 2009, l'Inspecteur d'Académie informe la Commune des modifications apportées à la carte scolaire du Muy pour la rentrée 2009 après consultation des instances représentatives,*

*Considérant qu'il est nécessaire à la demande de l'Inspecteur d'Académie que le Conseil municipal se prononce sur les mesures de carte scolaire envisagées dans notre commune qui sont les suivantes :*

- **Création de poste : 1 poste à l'école élémentaire La Peyroua pour l'ouverture d'une Classe d'Intégration Scolaire 1.**
- **Retrait de poste : 1 poste de rééducateur à l'école maternelle Le Micocoulier**

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

*Le Conseil Municipal,*

*Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :*

**Création de poste : 1 poste à l'école élémentaire La Peyroua pour l'ouverture d'une Classe d'Intégration Scolaire 1.**

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés*

**Retrait de poste : 1 poste de rééducateur à l'école maternelle Le Micocoulier**

*Adopté à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Alexia RIGOLET et Sylvie FOULON qui votent contre.*